



Château de
LA ROCHE-GUYON

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2015 – 10 du 5 mai 2015

Objet : Annulation de délibérations relatives à des usages en matière de rémunération du personnel

L'an deux mille quinze, le 5 mai, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 avril 2015.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public,
Alexandre Pueyo, Jeanne Docteur

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfet du Val d'Oise : Yannick Blanc

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toublanc, François Dupill

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Emmanuelle Evrard, suppléante
Hassen Ben Mahmoud, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Représentants de l'Etat : DRAC : Véronique Chatenay-Dolto

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Seimbille,

Personnalités qualifiées :

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Absents :

Membres élus des Collectivités :

Conseiller Départemental : Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

REFECTURE DU VAL D'OISE
BUREAU de CONTRÔLE de la LÉGALITÉ

11 MAI 2015

ARRIVÉE

CONSIDERANT,

- Les délibérations du conseil d'administration n° 2015-01 et 2015-02 du 9 février 2015
- La signature le 10 février 2015 d'un accord d'entreprise entre le directeur et les délégués du personnel,
- La dénonciation faite par courrier du 27 février 2015 auprès du personnel de l'ensemble des usages liés à la gestion du temps de travail ou à la rémunération,
- Son approbation par un vote du personnel le 5 mars 2015,
- Son approbation par la commission nationale d'interprétation et de validation de la branche de l'Animation,
- L'exécution des formalités effectuées auprès du greffe du tribunal des prud'hommes et de la DIRECCTE le rendant exécutoire le 1^{er} mai 2015,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, annule les délibérations suivantes ayant créé des usages en matière de rémunération, soit les délibérations :

- N° 2005-37 du 4 octobre 2005 portant modification du régime indemnitaire
- N° 2006-04 du 14 mars 2006 accordant une prime exceptionnelle aux agents soumis aux astreintes
- N° 2006-05 du 14 mars 2006 portant annulation de la délibération n° 2005-37
- N° 2006-06 du 14 mars 2006 créant une prime forfaitaire pour les agents d'astreinte
- N° 2006-07 du 14 mars 2006 portant augmentation de du salaire de quatre agents
- N° 2006-08 du 14 mars 2006 pour sa partie portant fixation des salaires des emplois d'agent d'entretien
- N° 2007-08 du 6 décembre 2007 portant modification de la prime de quatre agents techniques de l'établissement
- N° 2008-010 du 29 avril 2008 portant augmentation du coefficient et du temps de travail d'Aïcha Aoua
- N° 2008-019 du 17 décembre 2008 attribuant une prime d'astreinte à un agent technique
- N° 2008-020 pour sa partie portant sur la fixation des salaires des postes d'agent d'accueil et d'administration
- N° 2008-021 du 17 décembre 2008 portant modification du coefficient de la responsable de la médiation culturelle
- N° 2008-023 du 17 décembre 2008 pour sa partie portant sur la fixation des salaires de chef jardinier et de jardinier
- N° 2011-14 du 29 juin 2011 pour sa partie portant sur la fixation du salaire du secrétaire de direction / chargé du développement commercial
- N° 2011-15 pour sa partie portant sur la fixation du salaire du chargé de communication et développement des publics

A compter du 1^{er} mai 2015, date d'application du nouvel accord d'entreprise, seules les dispositions contenues dans cet accord et la délibération n° 2015-02 du 9 février 2015 seront applicables ; ainsi que des dispositions éventuellement plus favorables figurant dans les contrats de travail.

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 16

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon - 1 rue de l'Audience - 95780 La Roche Guyon

Tél. : 01.34.79.74.42 - Fax : 01.34.79.78.65 - information@chateaudelarocheguyon.fr - www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 803 00019 - Code APE : 9103Z